

MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR, DE LA RECHERCHE ET DE L'INNOVATION

Paris, le 13/01/2020

Direction générale de la recherche et de l'innovation

Service de l'innovation, du transfert de technologie et de l'action régionale

Département des politiques d'incitation à la R&D

1 rue Descartes 75231 Paris Cedex 05

www.recherche.gouv.fr

DÉCISION D'AGRÉMENT

(Dépenses de recherche)

La Ministre de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation,

Vu l'article 244 quater B du code général des impôts,

Vu la demande présentée par l'organisme,

Décide d'accorder l'agrément prévu au II d bis de l'article 244 quater B du code général des impôts pour les organismes de recherche privés, à :

SARA PHARM SOLUTION 050912 BUCHAREST -ROUMANIE

Cet agrément est accordé au titre des années : 2020,2021,2022.

Le renouvellement de cet agrément se fera sur demande expresse, avant le terme de la dernière année.

Pour la Ministre et par délégation

La cheffe du département des politiques d'incitation à la recherche et au développement

Christine COSTES